

# La lettre de VAL DE SEINE

N° 71

Mai 2014

3 €

avec le soutien du Conseil Régional



# VERT

AU CŒUR  
DES HAUTS-DE-SEINE,  
LE VAL DE SEINE

Trimestriel édité par VAL DE SEINE VERT, association agréée pour la protection de l'environnement

## Élus pour faire quoi ?

Les 23 et 30 mars derniers, lors des élections municipales, les citoyens de l'ensemble des communes du Val de Seine Vert ont rendu leur verdict. Il ne nous revient pas de tirer de quelconques leçons politiques. Néanmoins, un constat s'impose : la totalité des maires sortants ont été renouvelés. Mais faut-il y voir un satisfecit pour l'ensemble de leur travail et une carte blanche pour toutes leurs actions futures ? Ces interrogations se posent légitimement tant au regard du faible taux de participation que de l'influence du contexte national sur ce vote normalement si local.

Quoi qu'il en soit, il faut saluer l'ensemble des maires qui ont tous été réélus pour un nouveau mandat de six ans ; ainsi que Grégoire de La Roncière élu à Sèvres pour la première fois dans un contexte particulier, l'absence du maire sortant, M. Kosciusko-Morizet à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

### Faire preuve de bon sens

Dans le dernier numéro de la revue d'Ile-de-France Environnement, Liaisons, Michel Riottot, président de cette association pendant quatre ans, ne se représentant pas en raison des statuts de cette structure et aussi par souhait personnel, soulevait la problématique de la durée des mandats politiques et du renouvellement des élus. Une limitation



Les interventions urbaines de Brad Downey «The Beginning and the End»  
06 August 2010 (<http://www.laboiteverte.fr/>)

dans le temps « permettrait de redonner du sang neuf » et « augmenterait le nombre de citoyens prenant des responsabilités ce qui améliorerait la reconnaissance citoyenne de la fonction aujourd'hui malmenée et souvent décrédibilisée ». Cette analyse frappée au coin du bon sens ne peut qu'être partagée ici dans le Val de Seine.

Les électeurs ont-ils élu des maires pour qu'ils bétonnent un peu plus leur ville ou pour que leur santé et celles de leurs enfants se dégradent ? A priori, non ! Tout le monde partage le même objectif améliorer le cadre et la qualité de vie de chacun tant pour le présent que pour l'avenir.

### Changer de regard et de pratique

Bien des élus considèrent les associations d'environnement comme

des freins à toute évolution alors qu'au contraire ce sont des structures permettant de mener des réflexions à long terme et donc de prendre du recul, deux caractéristiques permettant de remettre la notion de service public au cœur des décisions sans être soumis à des impératifs politiques, économiques ou à la pression des lobbies.

Bien des décideurs politiques pensent que les projets d'évolution territoriale doivent être gérés uniquement par des élus. En ces temps où la démocratie prend d'autres formes que le simple scrutin électoral, grâce à internet notamment, il est temps de mettre en place de véritables outils de concertation et de codécision.

Alain Mathioudakis

# Inquiétudes sur le futur chantier du Grand Paris Express

Le futur métro M15, la première ligne du nouveau Grand Paris Express, reliera une nouvelle gare située à Boulogne-Billancourt, en face de l'île Seguin, à la station de Noisy-Champs à l'Est. Le « camp de base » du chantier doit être installé à Sèvres.

Pour creuser le souterrain de la future ligne 15, on utilise un tunnelier, gigantesque fraiseuse qui découpe le sol en rejetant les déblais à l'arrière. Curieusement, le chantier de démarrage de cet engin, et ses annexes – aires de stockage de déblais, équipements, baraques de chantier... – se trouvent non pas à Boulogne mais à Sèvres, sur une partie de l'île de Mon-

sieur. Curieusement, puisque Sèvres ne bénéficiera pas d'une station de ce nouveau métro. Les organisateurs invoquent un problème technique: les terrains de Boulogne-Billancourt sont trop poreux pour supporter un tel chantier. On espère que cette affirmation ne cache pas une réalité plus prosaïque: le m<sup>2</sup> de terrain dans l'île de Monsieur revient moins cher qu'à Boulogne...

## Quel devenir pour l'île Monsieur ?

Lors de l'enquête publique, menée en octobre-novembre 2013, beaucoup se sont inquiétés des conséquences sur



L'emprise de l'ouvrage est indiquée en rouge sur le plan-masse.

les équipements en service à l'île de Monsieur, financés par les impôts locaux. Le parking de la station de tramway « Musée de Sèvres » ne sera-t-il pas réduit de manière dramatique, alors qu'il permet à de nombreux voyageurs, allant du 92 et du 78 à Paris, de laisser leur voiture pour prendre les transports en commun ? L'accès à la Base nautique et à l'aire récréative ne sera-t-il pas amoindri, tant par la mise en place du chantier du tunnelier que par les futures allées et venues incessantes des camions chargés d'évacuer les déblais vers les énormes barges amarrées le long de la Seine ? Sans oublier qu'un

chantier de ce genre dure plusieurs années... Ces inquiétudes ne semblent pas dénuées de fondement: d'abord la Société du Grand Paris donne des réponses peu convaincantes, affirmant que l'espace nécessaire au chantier du tunnelier est très limité, ce qui, au vu de ce qui s'est passé ailleurs pour des travaux similaires, paraît très optimiste. Ensuite, les documents soumis à enquête publique sont assez flous, les plans du futur chantier ne sont pas clairs, certains semblent indiquer qu'un espace important sera figé au détriment du parking et de l'accès à la base nautique... Pourtant, malgré les questions posées, les commissaires-enquêteurs n'ont pas jugé bon de demander des clarifications!

## Vers une zone de retournement

Or, voici qu'un élément nouveau surgit: l'espace situé sous l'île de Monsieur serait aussi destiné à accueillir une zone de « retournement » des trains. Il s'agit d'un emplacement de stockage, qui permet aux trains arrivés de l'Est de repartir en sens inverse, mais aussi de stocker des rames lors des périodes de moindre circulation. L'aménagement de cette zone tampon pourrait-il se faire sans de lourds travaux aggravant les impacts sur l'île de Monsieur ? À ce stade, mystère. Et c'est bien le problème. La procédure d'enquête publique a été respectée, sur un plan formel. Mais tout se passe comme si la Société du Grand Paris voulait préparer ses travaux dans la plus grande opacité. Mauvaise habitude de décideurs qui n'aiment pas le débat public ? Ou volonté d'éviter des contestations ?

Dominique Tessier

## Val de Seine Vert écrit au Maire de Sèvres

Début avril nous avons écrit au nouveau maire de Sèvres, Grégoire de La Roncière, afin de lui demander une rencontre sur le devenir du Comité Sévrien du Développement Durable (CSDD) auquel nous participons depuis sa création. « À Sèvres, écrivons-nous, les sujets ne manquent pas : création de jardins partagés, investissements dans l'efficacité énergétique, navettes entre les gares... pour ne reprendre que quelques-unes de vos cent propositions. Par ailleurs, nombre de nos adhérents sévriens se préoccupent de l'impact des travaux de la ligne 15 aux abords de l'île Monsieur. C'est un sujet sur lequel un groupe de travail pourrait se pencher ». Nous n'avons pas encore de réponse officielle à notre demande mais il semble que la relance du CSDD soit bien à l'ordre du jour.

VDSV

## Quoi de neuf sur les quais de Seine ?

Sur Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineaux travaux et projets avancent... Aménagements routiers archaïques avec la RD 7. Projet de tours au pont d'Issy. Le commissaire enquêteur vient de rendre ses conclusions pour la tour Hélice. 4 réserves et 4 recommandations nous interpellent.

Les travaux de la RD7 se poursuivent, une première inauguration a été effectuée il y a quelques semaines par les élus, Patrick Devedjian président du Conseil général, et ses conseillers, accompagnés des maires ont visité les lieux à toute vitesse, là où les travaux sur le port sont engagés vers l'amont, jusqu'à la station de pompage/déversoir d'orage de Vaugirard.

Mais à la tête du Pont d'Issy, les plans d'alignement sont en sursis, « les abattages rendus nécessaires pour les accès véhicules du projet » selon la commission d'enquête de la tour Hélice... Le commissaire enquêteur a rendu, fin avril, un avis favorable avec 4 réserves et 4 recommandations sur le permis de construire de cette seconde tour de la ZAC, après celle d'Imefa52, deux des trois tours projetées.

Sous cette chaussée et tout le long de la RD7, une canalisation de transport de gaz haute pression nécessite de prendre des précautions particulières, genre blindages renforcés, car les risques induits par les différents chantiers se situent dans la bande de 100 m d'effets létaux.

Les hélicos aussi qui devraient être détournés plus au sud et, sans



Photo GL

Côté pont d'Issy, la contre-allée qui est fermée à la circulation est paisible le long du chantier de déconstruction des anciens immeubles de l'Equipe. À leur emplacement un projet de tour de 145 m, « Hélice » !

hésitation, l'auteur recommande qu'à « l'horizon 2019/20 dates de livraison d'Imefa 52 et d'Hélice, les réels besoins en matière de circulation routière puissent être mis en place » et il imagine « inévitable la mutualisation des parkings avec les autres bâtiments autour ».

Enfin la première des recommandations: « il y a déjà trop de bureaux disponibles... » et une situation économique qui justifierait de prendre des dispositions consistant à éviter de « livrer la Tour Hélice inoccupée... » lorsque le projet du

centre-ville prévoit déjà 65 000 m<sup>2</sup>. Plusieurs dizaines de millions de m<sup>2</sup> du parc tertiaire francilien seraient plus ou moins obsolètes, les anciens immeubles de l'Equipe sur ce site, à peine vieux de trente ans ont été désertés pour cause de maintenance, fonctionnement, apparence etc.. Faut-il pour autant les démolir et reconstruire? D'autres démarches auraient été possibles comme leur transformation en logements, leur recyclage en quartiers vivables, vivants, si proches de la Seine...

Gil Leparmentier

## Notre association

### L'assemblée générale de Val de Seine Vert

Le 3 mai dernier, Val de Seine Vert a tenu son AG. Une bonne occasion de présenter les principaux dossiers sur lesquels nous travaillons. Alain Mathioudakis les a passés en revue ville par ville. Il a également évoqué les dossiers transversaux comme celui sur la forêt francilienne ou de la RD7. Puis nous sommes passés sur les perspectives pour 2014: poursuite des dossiers en cours en matière d'urbanisme, défense du patrimoine, transport, participation à des organismes consultatifs... Luc Blanchard a ensuite présenté les

comptes et ce fut l'occasion pour Nicole Jimenez d'intervenir sur la « financiarisation » du travail bénévole. En effet depuis quelques années, nous avons pris l'habitude de chiffrer notre investissement militant pour lui donner une visibilité. La rédaction d'avis pour les enquêtes publiques, la participation aux commissions, notre contribution à l'éducation à l'environnement... sont trop souvent minorées.

Il n'en reste pas moins que le fait de fixer une contrepartie en euros au travail que nous effectuons a quelque chose d'artificiel. Nous

avançons la somme de 51 000 euros, mais quel est le salaire horaire? Combien vaut notre travail? Avons-nous envie de le vendre?

Emporté par cette discussion et par quelques autres, le temps est passé trop vite. L'exposé que voulait faire Odile Siary Joyeux sur l'économie circulaire n'a pas pu avoir lieu, ne manquez pas son article page 6. Nous avons malgré tout renouvelé notre conseil d'administration.

Merci à celles et ceux qui sont venus ou qui ont envoyé un pouvoir. Les autres se rattraperont sûrement l'année prochaine.

VDSV

## Nos collègues de Seine-Saint-Denis



Pour faire entendre la voix des associations de défense de l'environnement au sein de la Métropole du Grand Paris, il faut que nous nous connaissions mieux. Commençons les présentations par les 4 associations agréées du 93.

**A**u nord-est de Paris, le 93 est un petit département de 236 km<sup>2</sup>. Il est né le premier janvier 1968 de la volonté d'isoler les principales communes dirigées par le Parti communiste. La Seine-Saint-Denis c'est Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers, Bobigny, Le Blanc-Mesnil...

### La Métropole à J-18 mois

La Métropole du Grand Paris verra le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016\*. Elle regroupera Paris et ses trois départements limitrophes (92,93,94). Elle exercera de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, les cinq compétences suivantes : aménagement de l'espace métropolitain (un Plan local d'urbanisme (PLU) à l'échelle de la métropole doit être créé) ; développement et aménagement économique, social et culturel ; politique locale de l'habitat ; protection et mise en valeur de l'environnement ; politique de la ville.

À l'heure actuelle le mode de gouvernance prévu pour cet ensemble de 6,5 millions d'habitants n'est pas satisfaisant. Une mission de préfiguration de la Métropole, disposant d'un budget de deux millions d'euros par an, en 2014 et 2015, est mise en place à la mi-mai. Elle a pour tâche de travailler sur la carte des territoires ainsi que sur la définition de l'intérêt métropolitain. Il est indispensable que les associations de défense de l'environnement soient associées à ces travaux à travers notre fédération Île-de-France Environnement.

\* Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Les articles 12 à 14 sont consacrés à la métropole du Grand Paris.



La Seine-Saint-Denis touche les Hauts-de-Seine au nord par Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne et Clichy. On y va également en métro en empruntant la ligne 9, Pont-de-Sèvres Mairie de Montreuil.

En dehors de ces considérations politiques qui nous ramènent au gaullisme, la Seine-Saint-Denis c'est aussi le seul site Natura 2000 français en milieu urbain ! 14 parcs et forêts sont protégés depuis 2006.

#### Deux associations naturalistes

C'est sur ces sites que nous rencontrons deux des quatre associations agréées pour la défense de l'environnement. « Les amis du parc forestier de la Poudrerie de Sevrans-Livry » s'est constituée, autour de ce parc Natura 2000. Elle rayonne sur les cinq communes qui bordent le parc. L'autre association « d'étude et de protection de la nature » du département se nomme ANCA. Elle milite pour le maintien ou la restauration de la biodiversité en Seine-Saint-Denis.

#### Deux associations généralistes

Comme les Hauts-de-Seine, le 93 a sa fédération : « Environnement 93 ». Elle regroupe une vingtaine d'associations locales qui se préoccupent de l'urbanisme, des transports, de la qualité de l'aire et du bruit, de biodiversité, de l'eau... Enfin, « Gagny environnement », une association ancienne qui au fil des années a étendu son action aux communes limitrophes. Elle vient de changer de nom, afin de marquer cette mutation, et se nomme à présent « Dhuis et Marne 93 ». Outre ces quatre associations, agréées pour la protection de l'environnement dans un cadre départemental, d'autres associations peuvent se joindre à notre démarche. Nous en reparlerons dans le prochain numéro.

**Luc Blanchard**

## Les gratte-ciel du Pont d'Issy

La densification de la commune d'Issy-les-Moulineaux se poursuit inexorablement. Ce sont aujourd'hui trois tours de grande hauteur qui doivent être implantées au Pont d'Issy. Les associations de défense de l'environnement sont mobilisées contre ces projets.

Depuis 1980, André Santini maire d'Issy-les-Moulineaux modèle sa ville en procédant à une densification à marche forcée. Jamais, au cours de ses trente-quatre ans de mandat, il n'a cessé de vouloir élever des immeubles d'habitation ou de bureaux sur sa commune. Changeant par là même sa physionomie et sa sociologie, de ville champêtre mêlant artisans, ouvriers et bourgeois Issy-les-Moulineaux est devenue une extension de Paris à l'instar de sa voisine Boulogne-Billancourt, refuge de cadres et d'activités tertiaires. Son activisme s'est traduit par l'arrivée de plus de 20 000 nouveaux habitants et par la construction de centaines de milliers de m<sup>2</sup> de bureaux. Le premier édile isséen poursuit imperturbablement sa politique « de bétonisation » de la ville en décidant la construction de trois tours de 169 à 189 m de hauteur, essentiellement de bureaux, à proximité immédiate du pont d'Issy sur l'emplacement des locaux d'Yves Rocher et des anciens locaux du journal L'Équipe. Ces trois tours représentent 250 460 m<sup>2</sup> (232 260 m<sup>2</sup> de bureaux et 13 500 m<sup>2</sup> logements) : la tour Étoile ex-IMEFA 52 (189 m de haut), la tour Hélice (142 m de haut) et la tour Issy Tower (169 m de haut).

### Trois immeubles de grande hauteur

La révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de 2005 adoptée par le conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux, le 12 avril 2012, autorise ces constructions. Constatant cet accueil positif, la société civile immobilière IMEFA 52 a déposé une demande de permis de construire pour un immeuble de grande hauteur le 10 août 2012. Et à l'issue de l'instruction réglementaire de cette demande, le maire d'Issy-les-Moulineaux a délivré un arrêté de permis de construire le 31 décembre 2013.



La carte de vœux de l'association ACTEVI

Inquiets de cette future construction, l'association isséenne ACTEVI et nous-même avons demandé au maire de revenir sur sa décision en formant un recours gracieux le 27 février dernier. Notre requête repose sur l'illégalité tant de la révision du plan local d'urbanisme d'avril 2012 sur laquelle se fonde le permis de construire que sur le non-respect de prescriptions spéciales en matière de salubrité et de sécurité publique par ledit permis.

Le permis a été modifié et complété après l'émission de tous les avis des services administratifs consultés afin de se conformer à leurs remarques. Or, selon la jurisprudence administrative, les modifications apportées à un projet de permis après l'émission de certains avis rendent illégales la procédure d'instruction du permis. Autre élément de contestation : l'enquête publique obligatoire pour ce type de construction s'est déroulée de façon irrégulière à plusieurs égards. Toutes les pièces obligatoires devant être présentées n'ont pas été mises à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

### La révision du PLU en appel

Concernant la révision du PLU, le tribunal administratif a rejeté les requêtes sollicitant son annulation mais cette décision fait l'objet d'un appel ; ce qui a été décidé en première instance peut donc être invalidé. En effet, cette révision contient de nombreuses erreurs d'appréciation.

Rien n'est précisé en matière de transports et déplacements, quant à la conséquence de l'implantation massive de bureaux (11 000 emplois et 2 200 places de parkings) sur le trafic routier dans ce secteur. Or l'étude d'impact du dossier de création de ZAC relevait « deux points de blocage ponctuels sur la RD 50 au carrefour RD 7/RD 50 aux heures de pointe du matin et du soir compte tenu de la configuration des lieux et un trafic atteignant la limite de capacité rue Camille Desmoulins dans le sens Sud/Nord à l'approche du carrefour avec la RD 50 à l'heure de pointe du matin ».

En matière de nuisances pour l'environnement, le PLU révisé ne mentionne rien quant à la dispersion des gaz d'incinération produits par l'usine d'incinération ISSEANE dont les infrastructures ont été imaginées et construites selon le parti qu'il n'y aurait aucune construction alentour. Son enterrement et la faible hauteur des cheminées résultaient de cette position qu'avait entérinée la Ville d'Issy-les-Moulineaux. Ainsi, la qualité de l'air serait directement remise en cause par la construction de tours à proximité d'ISSEANE.

Enfin, le secteur du Pont d'Issy se trouve dans le périmètre de la zone de dégagement de l'héliport de Paris Issy-les-Moulineaux qui est frappé par des servitudes des zones de dégagement. Or, la future tour Étoile impacte obligatoirement la possibilité d'atterrissage à vue des hélicoptères qui se fait actuellement sur le petit bras de la Seine. La réalisation de tours va contraindre la Direction Générale de l'aviation civile à modifier considérablement les trajectoires des hélicoptères, selon des tracés qui auraient un impact en termes de bruit sur des milliers de riverains jusqu'ici non concernés par ce type de nuisances. À la date de parution de cette lettre, notre démarche n'a reçu aucune réponse.

Alain Mathioudakis

# L'économie circulaire ou l'avenir du Développement durable

*Dans le monde de l'économie circulaire, les déchets sont des ressources: les produits usagés sont réintroduits dans le cycle de distribution et d'utilisation autant de fois que cela est possible. En s'inspirant des fonctionnements cycliques des écosystèmes il est possible de réduire à la fois la consommation des matières premières et la production de déchets.*

Notre système d'économie linéaire peut se résumer à « extraire, fabriquer, consommer, jeter ». Il n'est pas durable! Il est basé sur une consommation exponentielle des ressources naturelles au coût faible ou nul et sur l'hypothèse que ces ressources sont inépuisables. Ce système linéaire achoppe sur le problème des déchets et de leur traitement qui constitue la suite inéluctable de la consommation des ressources. Or, depuis au moins 1972 et la parution du fameux rapport Meadows: « les limites de la croissance » on sait que « si les tendances actuelles de la croissance de la population, de l'industrialisation, de la pollution, de la production agricole et de la consommation des ressources restent inchangées, les limites de la croissance de cette planète seront atteintes quelque part dans la prochaine centaine d'années à venir ».

## Trois types de démarche

En réalité le temps des ressources abondantes et bon marché est révolu et la transition vers un nouveau modèle de développement économique est nécessaire surtout si la population mondiale croît selon les estimations actuelles, de 43 % entre 2012 et 2020.

L'économie circulaire est un concept transversal et peut se décliner en trois grands types de démarches:

- les démarches centrées sur le produit, le service ou l'équipement: il s'agit de l'éco conception ou encore

de l'économie de fonctionnalité (qui vend des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes);

- celles centrées sur la filière déchets c'est-à-dire tout ce qui concerne le recyclage, la valorisation et la refabrication;
- les démarches d'écologie indus-

ménagers est aussi une association de réinsertion, reconnue en matière d'économie sociale et solidaire (Vitamine T/Envie).

L'économie circulaire a acquis une véritable légitimité politique à compter notamment de la conférence environnementale de 2013. Elle fait partie des quatre piliers de la future loi sur la transition énergétique.

## Un champ à investir

Nombre d'acteurs économiques sont déjà engagés sur la voie de l'économie circulaire: la région Rhône Alpes a, par exemple, une politique très volontariste en matière d'écologie industrielle. La fondation britannique Ellen MacArthur l'association OREE et la Fondation pour l'économie circulaire participent de la démocratisation du concept en France. Enfin, les entreprises, de plus en plus s'en saisissent comme d'un nouveau modèle industriel

de retour à la croissance, créateur d'emplois.

La législation européenne et française reste quant à elle très fragmentaire et l'économie circulaire, malgré une importante réglementation de la filière déchets et les quelques timides dispositions de la loi « Hamon » du 18 mars 2014 sur l'obsolescence programmée, reste un champ réglementaire à investir. Il faut savoir que des pays comme la Chine, le Japon, les Pays Bas ou l'Allemagne ont déjà promulgué des lois-cadres de mise en œuvre de l'économie circulaire.

**Odile Siary Joyeux**



trielle et territoriale dans le cadre desquelles les déchets de certaines industries sont les ressources des autres.

Ces démarches, outre leur caractère environnemental vertueux, sont sources de valeur économique et sociétale du fait des économies de matières premières réalisées, de la relocalisation de la consommation et du travail dans les territoires, ainsi que du développement de nouvelles filières dédiées à la réparation ou au recyclage. Ce n'est pas un hasard si l'un des acteurs les plus importants de la filière recyclage et refabrication d'appareils

## R-Urban à Colombes, de l'innovation dans l'aménagement urbain ?

À Colombes, rue Jules Michelet et Boulevard d'Achères, vit le projet R-Urban. Deux fois lauréat de l'appel à projet de la commission de l'ESS (économie sociale et solidaire) du conseil général des Hauts de Seine, R-Urban a reçu également le soutien de l'Union européenne par le programme Life+ de gouvernance environnementale. Actuellement, un réseau de partenaires se constitue pour la dissémination du concept de R-Urban à plus grande échelle en incluant des partenaires de Belgique, d'Espagne, de Roumanie, d'Allemagne, etc.. R-URBAN propose la création de réseaux locaux et de circuits courts écologiques, économiques, sociaux et culturels en lien avec des fonctions urbaines complémentaires et en impliquant activement les habitants de Colombes et des environs.



Selon trois unités :

- L'agrocité - une unité d'agriculture urbaine civique qui consiste en une micro-ferme, des jardins collectifs, des espaces pédagogiques et culturels et des dispositifs de production énergétique, de compostage et de collecte d'eau pluviale.
- Le Recyclab - une unité de recyclage et d'éco-construction constituée autour d'une série d'équipements permettant le recyclage de déchets urbains.
- L'EcoHab - une unité résidentielle,

coopérative et écologique constituée par un nombre de logements et d'espaces collectifs en partie auto-construits.

Ces trois unités fonctionnent à travers des circuits courts internes et inter-unités et sont reliées progressivement avec d'autres équipements urbains, contribuant à augmenter la capacité de résilience urbaine (autosuffisance, production et recyclage à échelle locale, etc.).

R-Urban aménage-t-il l'espace urbain d'une façon innovante? Oui, si l'on considère l'aménagement et l'évolution Urbaine depuis ces 30 dernières années, mais beaucoup moins si l'on pense au fonctionnement pragmatique de nos villages des années 50. R-Urban a le mérite de réimplanter ce bon sens essentiel dans l'aménagement des villes d'aujourd'hui.

Naïk Guezal

## Saint-Cloud

### Le viaduc de Saint-Cloud s'habille de protections acoustiques

Long de 1 110 mètres dont 529 au-dessus de la Seine, le viaduc de Saint-Cloud construit entre 1972 et 1974, relie l'autoroute A13 au boulevard périphérique de Paris. Répertorié comme un point noir du bruit dès 1993, le viaduc va subir des réparations et être équipé de protections acoustiques.

Les objectifs sont nombreux : assurer la protection acoustique réclamée par les riverains, réparer quelques-uns des câbles tendeurs à l'intérieur de la structure, reprendre le revêtement béton extérieur détérioré, remplacer l'éclairage et la rambarde existants, optimiser la collecte des eaux de pluie et l'étanchéité de l'ouvrage.

#### L'exécution des travaux

Commencés le 12 novembre 2012, les travaux s'achèveront fin 2015. Pour la sécurité des usagers et des intervenants, une voie de circulation par sens est neutralisée pendant la

journée en fonction des besoins, et la circulation est détournée la nuit pour l'essentiel des travaux. Quelques places de parking sous l'ouvrage sont aussi neutralisées pour les travaux de jour. Des dispositions sont mises en œuvre pour minimiser les bruits liés aux travaux qui restent cependant nettement perceptibles la nuit, lorsque le bruit de fond du viaduc pour une fois se tait. Il est regrettable que cette isolation acoustique s'arrête avant l'entrée du tunnel, soit un peu avant le virage de l'avenue du palais, un mur acoustique en chicane permettant l'accès à l'A13 n'étant ni étudié, ni budgété alors que ce point

maximal de bruit diffuse sur tout le centre-ville!

Au final, si une amélioration certaine du bruit est attendue pour une bonne partie de Saint-Cloud, il faudra continuer à se battre pour obtenir un achèvement du dispositif de part et d'autre du tunnel, la partie en sortie de tunnel étant ridiculement inefficace et laide.

D'aucuns avaient rêvé d'un coffrage tubulaire transparent contenant aussi la pollution atmosphérique... Mais en cette période de restrictions budgétaires ce rêve était peut-être un peu fou!

Annie Tournaud

# La fin du mur de l'Artillerie approche

La façade et le fronton de l'ancien bâtiment dit de l'Artillerie des usines Renault, situé en bordure de Seine, le long de la RD1, semblent voués à la démolition ou à un déplacement.

Une démolition, un déplacement?... Mais sur quel site?... De plus, un déplacement induit un remplacement... Et quelle serait la technique utilisée pour déplacer les briques et les stocker?... Bref de nombreuses questions pour lesquelles nous attendons, avec impatience, des réponses...

En attendant et sachant que la RD1 doit être élargie comme sa consœur de la RD7, sur l'autre rive, nous envisagions deux hypothèses: soit reculer la façade afin d'effectuer une greffe avec l'opération de logements prévue, soit mettre la façade à plat et créer le nouveau parc du trapèze autour d'elle.

La première hypothèse souligne que s'il existait la volonté de reculer la façade, cela aurait été possible en réétudiant à minima le tracé de la RD1. Un résultat semblable à l'une des anciennes portes du Capitole démontées et remontées, servant aujourd'hui d'entrée au jardin des Plantes de Toulouse... Le Jardin regroupe d'ailleurs plusieurs vestiges de bâtiments anciens ou rénovés.

La seconde hypothèse est plus lyrique, plus proche du Land Art... L'idée consiste à replacer le fronton et la façade à l'horizontale dans le nouveau parc du trapèze. L'horizontalité permet de s'affranchir des problèmes structurels, tout en autorisant que la façade, reconstituée au sol, serve de terrain de jeux, de mobilier urbain...

Cette intervention urbaine permettrait de découvrir l'Artillerie à partir d'un belvédère à créer dans le parc, ou à travers les photographies aériennes... En quelque sorte, le négatif de la photo de couverture...

Antoine Monnet



L'une des anciennes portes du Capitole sert d'entrée au jardin des Plantes de Toulouse



Le fronton de la façade de l'Artillerie.

www.valdeseinevert.net

8

La lettre de VAL DE SEINE VERT n° 71 • Mai 2014

## Adhésion • abonnement

À retourner à VAL DE SEINE VERT • 2, rue Dr Gabriel Ledermann • 92310 Sèvres

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Courriel .....

### J'adhère à l'association VAL DE SEINE VERT

- Adhésion simple (20 €) + abonnement à La lettre (10 €) = 30 €
- Adhésion de soutien (25 € ou plus) + abonnement à La lettre (10 €) = 35 € ou plus
- Adhésion pour chômeur ou étudiant (2 €) + abonnement à La lettre (10 €) = 12 €
- Adhésion sans abonnement = 20 €

### Je m'abonne à LA LETTRE DE VAL DE SEINE VERT sans adhérer à l'association

- Abonnement annuel (4 numéros) = 12 €

Tous les versements sont déductibles fiscalement.

LA LETTRE DE VAL DE SEINE VERT  
2, RUE DR GABRIEL LEDERMANN  
92310 SÈVRES

• vdsv@valdeseinevert.net

Éditeur : Ass. Val de Seine Vert

Directeur de la publication :

Alain Mathioudakis • Comité

de rédaction : Luc Blanchard,

Jean Borsenberger, Béatrice

Buguet, Lionel Favier, François

Gouesse, Anne-Marie Siramy

• Mise en page : Al éditions

• Imprimé par nos soins • ISSN

1165-7124 • N° de commis-

sion paritaire 0616 G 84983 •